



CENTRE HOSPITALIER DU HAUT BUGEY

ANNEXE B

Tableau de répartition des prestations incluses dans les tarifs ou les forfaits (suivant dispositions du décret n° 99.316 du 26 avril 1999 relatif à la gestion budgétaire et comptable des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes)

	Hébergement	Dépendance	Soins
Charges de personnel			
Direction, Administration	100 %		
Animation	100 %		
Assistante sociale (ou Conseillère en économie sociale et familiale)	100 %		
Cuisines	100 %		
Diététicienne	100 %		
Services généraux	100 %		
Cadres de santé	100 %		
Agents des services hospitaliers	70 %	30 %	
Psychologue		100 %	
Aides-soignants		30 %	70 %
Infirmiers diplômés d'état			100 %
Auxiliaires médicaux (kinésithérapeute, ergothérapeute, ...)			100 %
Pharmacien, préparateurs			100 %
Médecin			100 %
Fournitures - Services			
Fournitures hôtelières	70 %	30 %	
Protections, alèses		100 %	
Matériel prévention Dépendance		100 %	
Produits pharmaceutiques, fournitures médicales et prestations extérieures médicales			100 %
Petit matériel médical			100 %
Amortissements			
Matériel hôtelier, de bureau et informatique	100 %		
Immeubles	100 %		
Matériel médical			100 %